

Bulletin Municipal



COMMUNE DE
DUGNY-SUR-MEUSE

Publication :
Mars 2015

N°1 / 2015

Au sommaire :

- Le Clin d'œil P1
- Le mot du Maire P2
& Chasse à l'œuf
- Informations Mairie P3-7
- Travaux - Assainissement
- Ecole - Déchets ménagers ...
- Associations Culturelles ..P9-12
- Falouzards - Bibliothèque
- Aînés - VerratsFruits
- Associations Sportives ..P13-14
- FC Dugny
- AS Dugny
- Les renseignements utiles ...P15
- Dugny ... à la loupeP16

Directeur de publication :
M. Jean Paul GOURMELON

Commission information :
Mmes Karine HELMINGER,
Fabricia VOL, Anne THOMAS,
Isabelle REMY, Morgane MINUTO /
M. Roland ROUYERE, Dominique WITTOZ.

Mise en page & dessins :
commahe.com

Le Clin d'œil

Derniers préparatifs avant la chasse aux œufs !



Chasse à l'œuf.

Comme chaque année, les fêtes Pascales ont donné lieu à plusieurs chasses aux œufs dans notre secteur. Un quartier de Dugny n'a pas dérogé à la règle. L'effervescence était de mise sur l'esplanade de la rue des Prés où les enfants venus des rues voisines (René Jacques et de Saint Mihiel), se sont lancés à la recherche de cailloux multicolores, disséminés le matin même par les cloches.

Petits et grands ont pu ainsi échanger ce précieux butin contre quelques friandises chocolatées sous le regard complice de Maître Lapin et Dame Poulette, venus pour la circonstance. Les parents n'étaient pas en reste, puisque un verre de l'amitié leur a été servi autour de l'arbre de Pâques paré d'œufs en chocolat, rapidement dévorés par les bambins. A noter la présence d'Olivier Helminger Président de l'association «VerratsFruits» qui a offert le jus de pomme, apprécié de tous.

Des instants conviviaux comme on les aime.



Chers concitoyens,
Mars, mois de préparation du budget de notre commune. Pour vous permettre de mieux appréhender la manière d'effectuer notre budget, je vous propose en quelques lignes de vous expliquer l'établissement de ce dernier.

Qu'est-ce que le budget ?

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes de la commune pour une année civile. Il est le reflet des actions et projets décidés par le Conseil municipal.

Qui prépare le budget ?

Le Maire a la responsabilité de la préparation budgétaire qu'il réalise en collaboration avec les élus, les services municipaux.

Qui vote le budget ?

Le budget est voté par le Conseil municipal.

De quoi se compose le budget ?

Il est divisé en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement.

1) La section de fonctionnement

La section de fonctionnement est constituée des dépenses courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et à la mise en œuvre des actions décidées par les élus. Y figure aussi le remboursement des intérêts des emprunts. Elle enregistre également les recettes fiscales, les dotations et participations de l'Etat ainsi que les recettes d'exploitation des services

Les recettes :

Au premier rang des recettes figurent les impôts locaux (taxe d'habitation et taxes foncières.....)

Les dépenses :

Les frais de personnel (charges patronales incluses), la subvention liée au Centre communal d'action sociale et le remboursement de la dette constituent des dépenses incompressibles et obligatoires.

Les autres dépenses à caractère général (eau, gaz, électricité, fournitures scolaires, entretien des terrains, des bâtiments, les primes d'assurances).

2) La section d'investissement

La section d'investissement intéresse essentiellement les opérations d'équipement d'envergure ayant pour objet d'augmenter la valeur du patrimoine et d'améliorer la qualité des équipements municipaux, voire d'en créer de nouveaux. Le remboursement du capital de la dette figure également à la section d'investissement.

Les recettes proviennent essentiellement des emprunts, de subventions spécifiques de l'Etat et de l'autofinancement (épargne).

Les dépenses :

Les dépenses d'équipement (mobiliers scolaires, informatique pour les écoles, équipement pour entretien des espaces verts et du cimetière). Les travaux de réfection ou d'aménagement des bâtiments municipaux.

Les recettes d'investissement sont constituées de dotations et fonds divers (Fonds de compensation de la TVA) l'autofinancement (épargne).



Une société
du groupe Lhoist

Carrières et Fours à Chaux de Dugny

Usine : 55100 DUGNY sur MEUSE

Tél. : 03 29 87 60 00

Fax : 03 29 87 58 21

Siège social : 168, rue de Rivoli

75044 PARIS Cedex 01

JP GOURMELON



L'ASSAINISSEMENT dans le nouveau paysage intercommunal

NOTRE ECOLE CONSERVERA- T-ELLE SES 8 CLASSES A LA RENTREE PROCHAINE ?

Quand vous lirez ces lignes, la décision sera certainement rendue. Quel que soit le verdict, il est indispensable de vous informer du devenir du service public emblématique de toute commune, l'école. Notre groupe scolaire Pierre Méchin est en effet cette année dans la liste des cas de fermeture étudiés par l'Inspectrice d'Académie, Directrice des Services Départementaux de l'Education Nationale (DASEN). Néanmoins, toutes les raisons de maintenir les huit classes existantes poussent élus, parents, enseignants et élus à agir afin d'éviter une suppression.

*Isabelle REMY,
présidente du SIVOM
des deux Rives,*

*Fabricia VOL,
adjointe au maire
chargée des affaires
scolaires.*

La création de la communauté d'agglomération (CA) du Grand Verdun a modifié le cadre d'exercice du service public d'assainissement.

Pour autant, cela ne bouleverse pas la donne pour les usagers de Dugny. Explications ...



Jusqu'au 31 décembre 2014, ce service était confié au SMATUV dont la commune de Dugny était adhérente.

La création de la CA au 1er janvier 2015 et la volonté de la nouvelle communauté de prendre cette compétence entraînait la dissolution du Syndicat Mixte d'Assainissement du Verdunois.

Notre commune avec celle de Belrupt se retrouvait alors en situation de collectivité extérieure à la CA. Il fallait échauffer une solution juridique permettant de sortir de cet imbroglio.

Le bon sens et la solidarité intercommunale ont permis qu'un terrain d'entente soit trouvé au mieux des intérêts réciproques.

Une convention entre nos communes et la CA a été adoptée. Elle permet aux habitants de Dugny de continuer à bénéficier du même service assainissement que ceux de la communauté d'agglomération : collecte et traitement des eaux usées et pluviales, gestion de l'assainissement collectif et non collectif.

La commune reste propriétaire du réseau (collecteurs, postes de relèvement, ...) sur son territoire.

L'accord prévoit que la CA a la responsabilité d'en assurer les réparations, les adaptations, les améliorations et les extensions imposées par les besoins et

les évolutions futures de notre localité et d'en prévoir les investissements dans ses plans triennaux.

Ainsi à notre demande, sont inscrits à la tranche 2015 de voirie-assainissement route de Landrecourt 40 000 euros et en 2017 de nouveau 40 000 euros au titre de la voirie-assainissement.

Néanmoins nous ne serons plus décisionnaires de l'attribution du service actuellement affermé à Veolia jusqu'en 2025.

Cette question comme celle du vote de la redevance et de la surtaxe relève du seul Conseil d'Agglomération. Cependant, nous serons consultés et associés en amont à toutes ces décisions au travers du Comité d'Assainissement.

La commune aura trois représentants dans cette instance qui doit obligatoirement être réunie en préalable à toute délibération sur le service.

Concernant, la surtaxe, l'ancienne majorité du SMATUV avait décidé une hausse de 0.12 euros/m³ appliquée à partir de 2015 afin de prendre en charge les investissements réalisés de 2011 à 2014. A son ultime réunion du 17 décembre, le Syndicat Mixte y a greffé une augmentation de 0.03 euro/m³ destinée à financer les équipements programmés sur la tranche 2014-2017. Nous vous détaillons ces changements sur votre facture page suivante.

*Arnaud DUBAUX, Laurent WATRIN,
Dominique WITTOZ, David MINUTO,
Isabelle REMY, Roland ROUYERE*



PRESERVER NOTRE EAU

“L'eau n'est pas nécessaire à la vie, elle est la vie” (Saint-Exupéry). Oui mais cette eau que nous buvons est aujourd'hui plus que jamais une ressource à protéger. Avec l'agence de l'eau Rhin-Meuse et l'aide du Conseil général, la commune a la responsabilité du service de l'eau, de son pompage et de sa distribution.

L'alimentation en eau potable du village de Dugny se fait à partir de deux captages : le forage du Franc-Ban (entre Landrecourt et Dugny) et celui des fours à chaux.

Le rapport hydrogéologique du 25 septembre 2013 a établi qu'il n'est pas envisageable de protéger ce dernier captage.

Par contre, il a démontré que le débit du captage du Franc-Ban est suffisant pour répondre aux besoins du village. C'est pour cette raison qu'il est impératif de le protéger. Cette protection implique une réglementation sur les travaux souterrains (forages, créations de puits, sondages miniers, ...), sur les stockages et dépôts, sur les rejets (eaux usées domestiques, ...), sur les constructions et routes, sur les activités agricoles et forestières. Ces règles doivent s'exercer sur un périmètre de protection. Agriculteurs, entreprises et particuliers doivent contribuer à protéger nos ressources phréatiques.

Cette préoccupation visant à assurer la qualité et la sauvegarde de notre eau potable a amené la commune à décider d'engager la phase administrative de la procédure de Déclaration d'Utilité publique (DUP) au conseil du 22 décembre 2014.

C'est une première étape réglementaire qui va permettre le montage du dossier technique, le recueil de l'avis de l'hydrogéologue agréé, l'enquête publique, l'évaluation de l'impact financier et la publicité de l'arrêté préfectoral de DUP. Ces opérations sont subventionnables à 50 % par l'agence.

Que nos concitoyens inquiets à propos de la qualité actuelle de l'eau du robinet distribuée se rassurent! L'analyse du 23 février 2015(*) conclut que « l'eau

d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur » pour le captage du Fran Ban. En ce qui concerne celui des Fours à chaux, « si des traces d'Atrazine ont été détectées, conformément à l'avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail et en l'état actuel des connaissances, aucun risque n'est à craindre pour les consommateurs ».

Cela ne nous exonère pas d'engager les démarches visant à préserver pour l'avenir la qualité de l'eau à consommer dans la commune.

A Dubaux, D Minuto, L Watrin,
I Rémy, R Rouyère, D Wittoz,

(*) Disponible en mairie pour ceux qui veulent la consulter

VOTRE FUTURE FACTURE ASSAINISSEMENT

VEOLIA

Facture de 2014/2015

Présentation simplifiée de votre facture

ABONNEMENT	01,50 €
Consommation : 2014 - PERIMETRE 2014	01,95 €
Montant facture TTC	01,95 €
Bonus aménager	0,00 €
MONTANT A REGLER	01,95 €

Montant à régler avant le 09/03/2015

Part Veolia (collecte et traitement eaux usées et pluviales, gestion du service) : 1.2353 au m3.

Surtaxe Communauté d'agglomération de Verdun : actuellement elle est à 0.6367 euro au m3. Au 1^{er} janvier 2015, elle passe à 0.78 euro au m3.

Voire Facture en détail

Compteur	Date	Niveau de service	Abonné	Commune	VEOLIA COMMUNE
30	21.12.2014	1875	30	30	

Libellé	Quantité	Taux	Montant TTC	Montant HT	Taux de TVA
CONTRIBUTION PART DELEGUEE	30	0,0500	1,50	1,50	0,00%
CONTRIBUTION PART SERVICE	30	0,0650	1,95	1,95	0,00%
VEOLIA SERVICES DE FRANCE	30	0,0000	0,00	0,00	0,00%
Sous-total HT			3,45	3,45	
CONTRIBUTION PUBLIQUE	30	0,0300	0,90	0,90	0,00%
MODIFICATION DE LA RESEAU DE COLLECTE (ARTICLE 1714)	30	0,0000	0,00	0,00	0,00%
Sous-total HT			4,35	4,35	
Sous-total TTC			4,35	4,35	

Détail de la TVA

Montant HT	4,35 €
Montant TTC	4,35 €

Détail du montant à payer

Montant HT	4,35 €
Montant TTC	4,35 €



Enfin.....les travaux 2015 vont démarrer.

Finies les mares d'eau, finis les fils apparents, finies les difficultés de stationner, finie l'insécurité devant l'école, les travaux « Place de la République » vont enfin voir le jour.

Cette opération, conduite par un Maître d'Oeuvre « Meusien », nécessite 3 phases :

1. La reprise de 20 branchements particuliers en eau potable. (retrait des anciennes conduites en plomb par des conduites en fonte).
2. L'enfouissement des divers réseaux (EDF ; Télécom, réseaux divers, etc...) donc plus de fils gênants et apparents.
3. La réfection de la voirie, l'évacuation des eaux pluviales et l'aménagement des trottoirs ainsi que la création d'une zone de sécurité devant l'école et la Mairie.(trottoirs ,dos d'ânes ,emplacement de bus, zone piétonnière).

Goudronnage et gravillonnage de 5 rues du village. (trottoirs de Billemont, Route

de Landrecourt , Rue Briquette , Rue du lavoir, Ruelle du Puits)

Travaux de réparation de diverses rues : (Rue des Jardins ,Rue des Prés , Rue Piquet , Rue de l'Amodiation).

- Travaux dans l'enceinte de l'église : Elargissement à 1 mètre des allées de l'église.

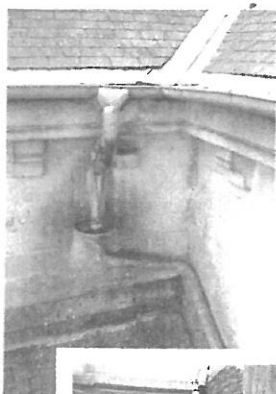
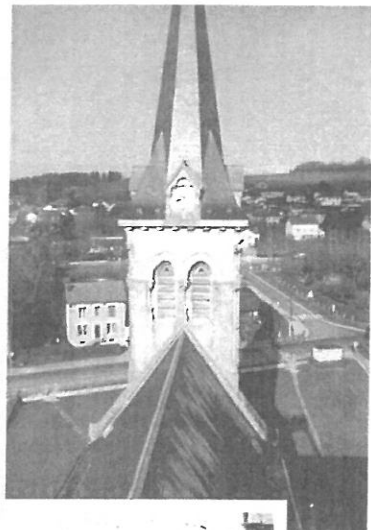
Changement des grilles vétustes et rouillées du muret de l'église.

Travaux d'assainissement Route de Landrecourt.

Reprise de l'écoulement des eaux pluviales (Rue Parmentier et Rue du château).

Suite aux travaux demandés par l'ancienne municipalité et terminés à ce jour (Rue des Roches et des Vignes) , des travaux complémentaires seront prévus (voirie et place de retournement).

*L'Adjoint aux travaux,
L. WATRIN*



TRAVAUX d'URGENCE à NOTRE EGLISE

Vous avez dû voir qu'une équipe de couvreurs intervenait sur le toit de notre église.

Après quelques décennies, un entretien de la toiture a été effectué. Quelques trois cent kilogrammes de déjections ont été enlevés, quatre cents ardoises changées, d'autres remises en place.

Les gouttières et les chéneaux étaient obstrués. A cet égard, les photos qui suivent sont éloquentes.

Ces travaux d'entretien ont permis de découvrir d'autres détériorations.

Eviter qu'elles n'entraînent des réparations plus conséquentes et surtout conserver notre patrimoine, amènent la municipalité à les entreprendre sans attendre.



LA MISE EN CONFORMITE DU TRACTEUR DE LA COMMUNE

Cette année, le tracteur agricole de la commune a enfin été mis en conformité avec le code de la route « décret n° 96-1001 du 18/11/1996 relatif aux engins de service hivernal (jo du 23/11/1996) ».

Depuis cette date, en cas d'accident (équipé en version service hivernal) la responsabilité du conducteur et de la commune aurait pu être engagée pour non respect du code de la route.

Le tracteur, équipé de son gyrophare bleu, ne lui donne pas la priorité mais nous devons lui faciliter le passage (les usagers de la route ne doivent pas s'engager dans une intersection si leur véhicule risque d'y être immobilisé, le doubler au risque de rester bloqué devant l'engin et de l'empêcher d'effectuer son travail de déneigement).

D. WITTOZ

Baisse des tarifs de la redevance des déchets ménagers

Après deux années de facturation des déchets (dont une à blanc), et pour tenir compte des remarques de nombreux usagers, un réajustement des tarifs va être effectué à compter du 1er janvier 2015. Ceci est possible grâce aux efforts de tri consentis par les usagers, ainsi que par les actions entreprises par la communauté de communes.

Ainsi, afin de rendre le système de facturation plus incitatif, le tarif de la part fixe baisse et celui de la levée augmente. Avec cette nouvelle répartition, la facture baissera pour de nombreux usagers.



Exemples :

Redevance annuelle	2015	2014
Personne seule (bac 80 litres) 12 levées	96,60 €	107,76 €
Foyers 2 personnes et + (bac 140 litres) 12 levées	176,80 €	193,08 €
Foyers 2 personnes et + (bac 140 litres) 26 levées	220,90 €	229,34 €

De plus, le nombre minimum de levées du bac diminue et passe à 4 levées minimum par semestre, pour ne pas pénaliser les personnes qui trient correctement (notamment les foyers de une ou deux personnes).

Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur pour la facturation du 1er semestre 2015. Une information complète vous sera apportée avec votre prochaine facture. Retrouvez les tarifs 2015 sur le site internet de la communauté de communes www.valdemeuse.eu

LES CHEMINS COMMUNAUX

Une convention sera prochainement établie entre la commune et une entreprise locale pour l'entretien des chemins (hors chemins forestiers).

En raison de cette convention une vérification des bornages sera effectuée pour ne léser aucun parti. La vérification sera effectuée par tranche. Cette année les parcelles de RAISSE et de la FALOUZE.



CODECOM du VAL de MEUSE : RETOUR sur UNE ANNEE 2014 STRATEGIQUE

Souci de faire avancer notre territoire tout en relevant les défis financiers en ces temps difficiles, tel est le cap que la nouvelle équipe communautaire s'est fixé dès sa prise de fonction début avril 2014.



Dans le domaine Enfance et Petite Enfance, la CODECOM a dû prendre en charge les Nouvelles Activités Péri-scolaires (NAP) qui se sont ajoutées aux autres services traditionnels des Maisons de l'Enfance. Elle a fait le choix d'en assumer entièrement le coût financier sans faire payer les familles.

La volonté de limiter par le tri le tonnage des déchets à traiter en décharge et, par là même, de contenir le coût de leur traitement malgré des normes de plus en plus contraignantes et une hausse des taxes de l'état a amené les élus à rendre la redevance encore plus incitative et la tarification plus équilibrée.

La communauté poursuit les projets engagés en matière de tourisme. Elle a joué tout son rôle dans la préparation du réseau Vélo Route et Voie Verte qui passera par Dugny. Cet itinéraire a été validé par le Conseil Général.

Eau, assainissement : la CODECOM dispose d'un service de conseil et d'appui technique aux communes sur la sécurisation des captages auquel nous venons de recourir.

Nous reviendrons dans un prochain article sur la question de l'hydraulique et sur l'aménagement du Fran Ban. Et nous n'oublions pas les autres services à la population comme l'Ecole Intercommunale de Musique et le soutien à

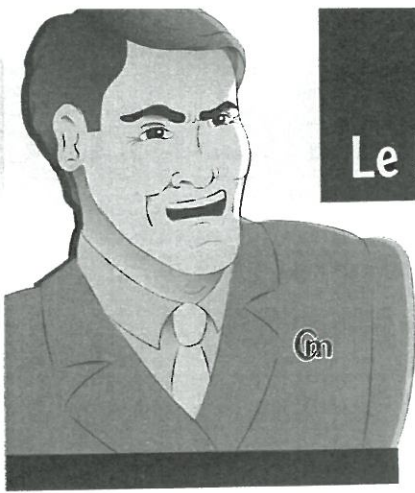
Arcature service dont la vocation est d'animer la vie culturelle dans la communauté en valorisant son patrimoine. En témoigne le programme d'animation, d'expositions, de spectacles et de musique qui ponctue la vie de la vieille église de notre commune.

La CODECOM a relevé ces enjeux tout en maîtrisant des paramètres budgétaires loin d'être favorables et, pour l'instant, sans augmentation de la fiscalité locale. Elle a pris la décision de céder les actifs immobiliers à l'origine de l'endettement qui plombe ses finances. Cette opération permettra de retrouver une marge d'action et de baisser la pression du désendettement sur le budget.

Le Val de Meuse et la Vallée de la Dieue sont donc prêts à aborder dans de bonnes conditions une nouvelle étape de développement et d'évolution territoriale.

Le conseil communautaire vient de prendre la décision de relancer un bulletin d'information. C'est par lui que vous aurez désormais écho de la vie de la CODECOM.

*Jean-Paul GOURMELON, Karine HELMINGER,
David MINUTO, Fabricia VOL*



Le Mot de l'Opposition Bulletin Municipal

La nouvelle équipe municipale est en place depuis un an maintenant. L'heure d'un premier bilan est donc venue.

Écouter, informer, dialoguer, favoriser la concertation en faisant appel à la citoyenneté et au respect de l'opinion, telle était la devise de Mr Le Maire, Jean-Paul Gourmelon, lors des élections municipales de mars 2014. Qu'en est-il aujourd'hui?

TRANSPARENCE - COMMUNICATION - CONCERTATION - DIALOGUE - ECOUTE

1) Nous avons demandé de reporter l'heure des conseils municipaux de 19h30 à 20h30 afin de permettre aux conseillers municipaux encore en activité, d'y participer plus facilement.

Mr Le Maire, Jean-Paul Gourmelon, a refusé.

2) Les conseils municipaux du 25 novembre 2014 et du 22 décembre 2014 ont duré environ 20 mn (19h-19h20). Tout est débattu à l'avance, il n'y a ni dialogue, ni débat.

3) La première commission travaux, et la seule depuis le début du mandat, a duré 30 mn (19h - 19h30): l'adjoint aux travaux, nous a présenté des lignes budgétaires, sans devis et sans plan. Il n'y a eu aucun échange entre les membres de la commission.

4) Le conseil municipal suivant du 24 février 2015 a fait l'objet de 2 délibérations concernant le chantier de rénovation de la rue Louis Piquet pour un montant de 530 000 euros. La maîtrise d'œuvre a été confiée à Mr Fristot, Concept Voiries! Un appel d'offres aurait été lancé mais la commission travaux n'en a pas été informée. Enfin, la maîtrise d'œuvre a été dissociée en 2 parties alors qu'il s'agit d'un seul et même chantier!

5) Les travaux commandés auprès de la société Berthold en octobre 2014 et réalisés en février 2015, pour l'aménagement de trottoirs rue des Roches et rue des Vignes n'ont pas fait l'objet d'une commission travaux. La décision a été prise sans concertation.

6) Les travaux qui ont été réalisés sont les suivants:

- Gravillonnage de 4 rues pour 23 258 euros
- Achat de décorations de Noël pour 2309 euros
- Fossé de La Falouze pour 3425 euros
- Aire gravillonnée à côté de la boulangerie pour 17 709 euros
- Travaux de voirie-et d'éclairage public rue des Vignes et des Roches pour 13 390 euros
- Trottoirs rue de Verdun à Billemont pour 3702 euros
- Réfection de toiture et nettoyage de chéneaux de l'église pour 9080 euros

7) Dans le soucis de défendre les artisans de notre village, nous avons toujours refusé l'installation de nouveaux commerçants ambulants sur notre commune. Quelle ne fut pas notre surprise, en découvrant dans nos boîtes aux lettres, la publicité du restaurant «Le Chaudron Vert» de Belrupt-en-Verdunois, nous proposer ses produits à la vente tous les mardis soir sur la place du village! Qui a bien pu donner l'autorisation contre l'avis du conseil municipal?

8) Le 9 janvier 2015, lors de la présentation des vœux du Maire, nous apprenions, par une courte phrase glissée au milieu du discours, le risque de fermeture d'une classe. Quelle mauvaise nouvelle! Nous découvrons alors, que la municipalité a été avertie le 06 décembre 2014. Or, le conseil municipal s'est réuni le 22 décembre 2014. Ni Mr Le Maire, Jean-Paul Gourmelon, ni Mme Vol, adjointe aux affaires scolaires, ni Mme Remy, présidente du Sivom, n'ont cru bon d'informer, ce jour-là, l'ensemble des conseillers municipaux, ni même la municipalité de Belleray dont nous accueillons pourtant les élèves dans notre école. Ont-ils jugé le problème sans importance?

9) A la fin du conseil municipal en date du 24 février 2015, un de nos concitoyens a demandé la parole pour évoquer un problème de pollution de notre eau de consommation.

En effet, l'analyse d'eau du 20 octobre 2014 révèle des traces

d'atrazine, un herbicide de synthèse très dangereux, interdit en France depuis 2001 et en Europe depuis 2003. Problème sérieux, tout de même!

Mr Le Maire, Jean-Paul Gourmelon, a refusé de lui donner la parole, prétextant une heure tardive. Il était 20h45! De mémoire, cela ne s'était jamais vu!

Que compte maintenant faire la municipalité, en prévention, si la teneur en atrazine dans l'eau venait à augmenter? Affaire à suivre de très près.

10) Mr Le Maire ne juge pas opportun de répondre aux courriers de ses administrés comme à celui qui, par exemple, a rencontré des problèmes de fuites sur son compteur d'eau. La municipalité, mise en cause dans ce cas précis, ne s'est même pas présentée à l'expertise concernant le problème.

11) Nous avons demandé un compte-rendu à l'issue de chaque conseil municipal sur lequel doivent figurer les questions diverses posées et leurs réponses. Ce document devra également être approuvé par chaque conseiller municipal lors du conseil suivant.

12) AFFOUAGES

13) Après plusieurs interventions de notre part, Mr Wittoz, vice-président de la commission forêt, et Mme Vol, adjointe aux affaires scolaires, se sont engagés, lors du conseil municipal du 22 décembre 2014, à organiser un tirage au sort en bonne et due forme pour l'attribution des lots aux affouagistes l'année prochaine.

14) ORDURES MENAGERES

15) Dans le journal du 24 décembre 2014, un gros titre a attiré notre attention: «Ordures ménagères: la redevance en baisse». Considérant qu'il est impossible de sortir sa poubelle moins d'une fois par mois, voici 4 exemples assez représentatifs qui vous permettront de juger.

	BAC 80 L	BAC 80 L	BAC 140 L	BAC 140 L
	1 levée sur 2	3 levées sur 4	1 levée sur 2	3 levées sur 4
	soit 26 levées par an	soit 39 levées par an	soit 26 levées par an	soit 39 levées par an
Ancien tarif	128.48	147.72	229.34	263.01
Nouveau tarif	121.8	145.2	220.9	261.85
	Soit un gain	Soit un gain	Soit un gain	Soit un gain
	de 0,55 euro par mois	de 0,21 euro par mois	de 0,70 euro par mois	de 0,10 euro par mois

1) On ne peut donc pas dire que la baisse soit significative

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VERDUN

Au 1er janvier 2015, la communauté d'Agglomération du Grand Verdun regroupant les deux communautés de communes de Verdun et de Charny et la commune de Belleray, est née. Ni les impôts locaux, ni la taxe foncière, ni la taxe sur le foncier non bâti n'ont été augmentés, contrairement à ce qui a été martelé durant toute la campagne des municipales de mars 2014 par Mr Jean-Paul Gourmelon et son équipe. En effet, c'est la première décision qui a été prise par la nouvelle communauté d'Agglomération.

Les habitants de Belleray quant à eux, bénéficieront, désormais, des tarifs préférentiels pour accéder à l'aquadrome et auront accès à toutes les infrastructures de Verdun.

La dotation de l'Etat passera à 2,5 millions d'euros pour la communauté d'Agglomération du Grand Verdun.

Dans le même temps malheureusement, Mr Le Maire, Jean-Paul Gourmelon, nous a déjà annoncé, lors du conseil municipal du 24 février 2015 une baisse significative de cette dotation pour notre commune de Dugny (moins 23 400 euros en 2015, moins 40 000 euros en 2016 et moins 56 000 euros en 2017).

Nous attendons maintenant de voir comment la Codecom du Val de Meuse se sortira de sa dette (vendre des logements, réduire les charges ou bien augmenter la fiscalité des ménages).

Nous serons très attentifs sur l'évolution de ce dossier.

Pascal Baumier-Martine Brunella-Francis Toussaint

DEMANDEZ LE PROGRAMME !

Les **FALOUZARDS** reviennent.

Voilà un an qu'ils ne s'étaient pas produits sur scène pour votre plus grand plaisir, mais les répétitions vont bon train et les 25 et 26 avril prochains, vous pourrez assister à la première de « NOUS NOUS REVERRONS ». Une pièce en deux actes qui dépeint la vie d'un village lorrain durant la première guerre.

Mais au-delà des souvenirs tragiques de cette période douloureuse de notre histoire, le quotidien des villageois s'installe autour de personnages marquants de cette époque troublée, laissant ainsi place à l'espérance de jours meilleurs.

Autour de ce tableau quasi réel, nous nous devons de participer à la commémoration du centenaire de la première guerre mondiale.

En parallèle de cette pièce, une autre nouveauté se prépare avec « L' HOTEL DE LA FALOUSE », une comédie basée sur des faits, des lieux et des personnages locaux complètement inventés, mais tous plus attachants les uns que les autres. L'intrigue se noue dès le départ et une question se pose : les gens sont-ils vraiment ce qu'ils veulent bien laisser paraître ?

A voir absolument, les 14 et 15 novembre à Dugny.

La nouvelle vague n'est pas en reste, puisque les « Falouzards Juniors » 11 jeunes acteurs de Dugny vous présenteront leur spectacle le 13 juin .

Et pour clôturer une année de dur travail, LES ÉLÉGANTES DANSEUSES DONNERONT UNE REPRÉSENTATION LE SAMEDI 6 JUIN À 14H00 AVANT DE LAISSER PLACE AUX MUSICIENS D' UN GRAND BOL D'ART À PARTIR DE 19H30.

Votre présence à ces manifestations sera la plus grande récompense à tous ces talents.

RECAPITULONS

THEATRE : « NOUS NOUS REVERRONS »

25/26 AVRIL 2015 Salle des Fêtes DUGNY

DANSE MODERNE : SPECTACLE ANNUEL

6 JUIN 2015 14h00 Salle des Fêtes DUGNY

MUSIQUE : SPECTACLE ANNUEL

6 JUIN 2015 19h30 Salle des Fêtes DUGNY

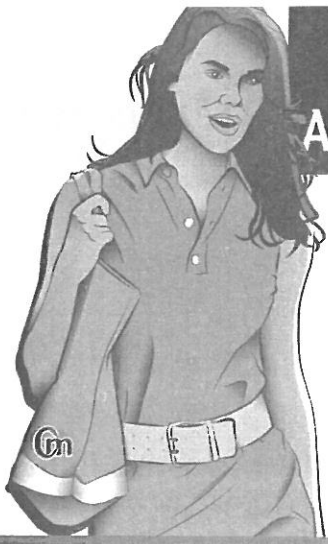
THEATRE : LES JUNIORS

13 JUIN 2015 20H00 Salle des Fêtes DUGNY

THEATRE : L'HÔTEL DE LA FALOUSE

14/15 NOVEMBRE Salle des Fêtes DUGNY





Rentrée littéraire à la bibliothèque

Isabelle et Nadège, les bénévoles de la bibliothèque municipale "Au fil des pages" viennent de recevoir François et Jean-Philippe, adjoints bibliothécaires et conducteurs du véhicule de la bibliothèque départementale de prêt (BDM) le temps d'un échange de documents.



Sont à disposition de nombreuses nouveautés issues de la dernière rentrée littéraire, le fond de livres en caractères confort s'est agrandi et offre un large panel de choix, les bacs d'albums "enfant et bébé" proposent un large choix en nombre mais également en différents formats, couleurs et textures notamment avec les livres à "toucher" puis les livres "jeu" qui sont plutôt très attendus. Du plus jeune au plus âgés des lecteurs, Isabelle et Nadège arrivent toujours à les satisfaire et

aiment leur faire découvrir les nouvelles acquisitions.

A noter : Le service de prêt de livres est ouvert aux lecteurs le samedi de 14 à 17 h sauf période vacances scolaires soit de 14 à 16 h et un lundi sur deux de 14 à 16 h pour l'école maternelle. La bibliothèque est un service public, par conséquent son inscription et prêt de livre sont gratuits. Contact au 06.72.15.05.40

Renseignements utiles :

Les points "Tri sélectif" à la bibliothèque :

- Les bouchons d'amour : Objectif : collecter des tonnes de bouchons et les revendre pour le recyclage afin obtenir une rétribution financière au profit des personnes handicapées. "Grâce aux bouchons d'amour, des personnes en situation de handicap ont retrouvé le sourire."
- Les piles et accumulateurs : "Pile c'est collecté, face c'est recyclé" Objectif : Économiser les ressources naturelles de métaux et surtout éviter le risque potentiel de pollution

**Est
Républicain :**

*vosre
quotidien*

Aux responsables associatifs :

annoncez vos manifestations et informez la population sur la vie de l'association : vos activités, vos sorties, etc.

Vous souhaitez faire partager un événement familial, une découverte, une passion, un loisir ou une aventure insolite,

contactez : Isabelle

vosre correspondante locale
au **06.72.15.05.40**
ou
isa.ant@wanadoo.fr



AMICALE DES AINES DE DUGNY

L'assemblée Générale des Aînés de Dugny a eu lieu le 18 janvier 2015.
Suite à la démission de la présidente Pierrette Henry, un nouveau bureau a été constitué.

Président	Durieux Christian
Vice- présidente	Henry Pierrette
Trésorière	Brunella Michèle
Secrétaire	Beck Rodolphe
Trésorière adjointe	Renck Monique
Secrétaire adjointe	Piquet Christiane
Membres :	Antoine Marie-Thérèse, Aubry Odette,

Harroué Josette, Lacombe Jean, Martinati Colette, Willemin Bernard, Willemin Jeannine.



Les activités prévues pour 2015 : le 7 mars soirée théâtre avec la troupe de Rembercourt. La sortie florissimo à Dijon le jeudi 26 mars au parc des expositions pour voir plantes et fleurs.

Un séjour d'une semaine dans un VVF à Riec sur Belon en Bretagne dans le Finistère avec visites et animations organisés par le club vacance.

Un barbecue le 30 juillet qui aura lieu aux Epichées à Sommedieu.

Le 27 septembre un concours de belote sera organisé.

Au cours du troisième trimestre une sortie éducative et festive est prévue.

Ensuite le 19 novembre la traditionnelle choucroute suivit du loto au profit du téléthon.

Et pour terminer l'année la **soirée de la Saint-Sylvestre**, soirée festive et de qualité pour un prix modique.

Rappelons enfin que le club des aînés fonctionne chaque jeudi après-midi avec des activités manuelles, des jeux de cartes et de société.

Pour la deuxième année consécutive, des **séances d'initiation à l'informatique** sont dispensées chaque mardi soir de 17H à 18H30

Les retraités ou inactifs qui hésitent à rejoindre l'association peuvent nous contacter au 06 85 76 48 01 ou participer à une de nos activités à l'essai sans adhérer.

DUGNY FETES ET LOISIRS

Après le **loto de la saint Valentin** qui a réuni beaucoup d'habitants de la commune et de l'extérieur, l'association organise sa traditionnelle **soirée Moules Frites** qui se déroulera le **samedi 18 avril 2015** (renseignements et réservations au : 03 29 85 79 98).

Mais aussi :

Le 3 mai 2015 Rallye des verrats, parcours pédestre d'environ 12 Kms avec 4 ateliers ludiques qui ravissent tous les ans les parents et les enfants (réservation possible pour un barbecue).

Le 9 mai 2015 Soirée théâtre avec la troupe de L'Île en Joie.

Le 21 juin 2015 Foire aux Puces où des emplacements gratuits peuvent être réservés par les habitants de la commune.

Nous avons besoin de vous pour que ces manifestations soient des réussites.



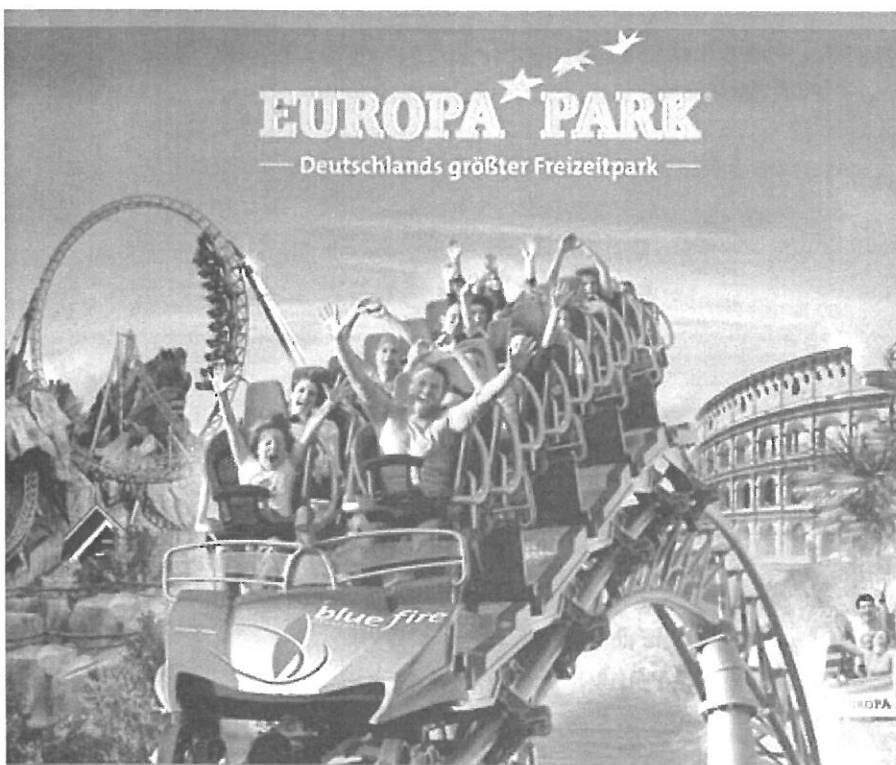
VerratsFruits

L'association a fêté ses 3 ans cette année, elle a pour objectif la sauvegarde des arbres fruitiers de notre région et surtout les anciennes variétés (pomme, poire, mirabelle, cerise, quetsche...).

L'association a un verger d'environ 35 arbres fruitiers différents et une pépinière composée de porte-greffes greffés par nos adhérents. Les 1er ayant été faits il y a 3 ans à la création de l'association nous avons eu la joie de pouvoir planter les 3 premiers arbres chez un habitant du village (un pommier, un poirier ainsi qu'un cerisier). La pépinière commence à bien se garnir et nous allons ainsi pouvoir planter différents arbres afin que nos jeunes générations puissent avoir dans leur verger ou jardin des variétés fruitières de nos ancêtres.

Vous êtes passionné d'arbres fruitiers? Venez nous rejoindre dans l'association.

Contact : Helminger Olivier 07.50.93.19.11



**Prochaine
sortie**

**Samedi
13 juin 2015**

*Rien de telle qu'une petite sortie à
Europa Park en Allemagne
Nous vous attendons !!!*

Lieu de départ et arrivée : face à la mairie de
DUGNY

Horaires : départ et retour (à définir)

Prix : 60€ par personne

(le prix comprend : le voyage en bus et l'entrée au parc)

Carte d'identité obligatoire et à jour

Informations et inscriptions :

Peggy BEAUCHET

7 rue des Cités 55100 DUGNY 06.79.65.06.38



FC DUGNY

Durant la trêve hivernale, le club n'est pas resté en « stand by », puisque c'est sous la responsabilité de Caroline, que le groupe animation (Anthony, Emeline,

Joel, Christophe, Cyprien, Christian et Didier) a organisé diverses manifestations,

La 1ère s'est déroulée le 29 novembre avec sa **soirée dansante , animée par l'orchestre CAP 2000.**

Une bonne ambiance, une bonne choucroute, préparée par la **boucherie Henry de Dugny**, auront été les bons ingrédients pour réussir une agréable soirée puisque la plupart des convives ont promis de revenir la saison prochaine.

Puisque trêve footballistique oblige, le 10 janvier, le club a organisé une **journée loto pour les enfants du club**, sous la houlette de Joel, Alex et Christian. Pas de perdants durant cette après midi puisque les enfants sont tous repartis avec un lot offert par différents sponsors,

Journée réussie puisque de nombreux parents et dirigeants étaient présents pour encadrer ou jouer avec ces jeunes joueurs. Galette des rois et chocolat chaud ont clôturé cette journée pour le bonheur des enfants, des parents, et de la quinzaine de dirigeants présents.

C'est en présence de Jean Louis Dumont député de la Meuse, Claudine Beck Vinci conseillère générale et régionale, David Minuto adjoint à la mairie de Dugny, Guy Masson vice président du district Meuse Football, ainsi que Karine Helminger, adjointe aux associations de Dugny, que Alain Boccalini, le Président du club a présenté **ses vœux de bonne et heureuse année 2015** à l'ensemble des personnes présentes ainsi qu'une excellente santé.

Il a profité de ce moment pour remercier les différents sponsors ainsi que la mairie pour leur aide financière et, ou matérielle durant cette saison, en soulignant que sans eux, le club ne pourrait vivre.

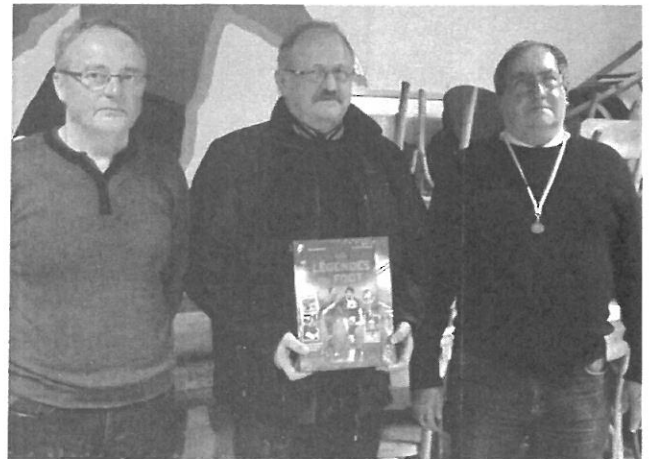
Remerciements aussi au membres du bureau pour leur travail, mais également à leur conjoint ou conjointe qu'ils « abandonnent », le temps d'assouvir leur passion du football au sein du club.

Dans les personnes présentes, il a été remarqué que pas moins de 5 ex présidents du clubs, étaient présents pour cette cérémonie de vœux.



Ensuite, il a été procédé par Guy Masson, vice président du district Meuse a la remise de médaille de dirigeant à Jean Luc Peridot pour ses vingt huit années passées au club en tant que bénévole. Merci également à sa femme Nicole qui l'a accompagné durant toute ces années.

Pour clôturer et avant de boire le pot de l'amitié, le bureau a tenu également a remercier Jean Pol Henry qui a également décidé de mettre un terme à son bénévolat de secrétaire et trésorier depuis plusieurs années.



Le Président
Alain Boccalini

Le Président
Alain Boccalini



AS Dugny

Le samedi 24 janvier 2015, l'As Dugny a organisé un entraînement collectif de judo en accueillant les clubs de Dieue,

Belleville et St Mihiel. Il y avait 2 groupes, les 6-9 ans de 14h à 15h30 et les +10 ans de 15h30 à 17h. Cet entraînement permet de travailler avec d'autres partenaires que ceux du club. Les cours étaient animés par notre professeur Cédric Bottin, aidé de Matthias Sexe notre président et du professeur de Dieue René Jacques et de Cédric du club de Dieue. Malgré le temps neigeux,

bianche, tout s'est parfaitement déroulé. Le projet qui avait été retenu était d'organiser quelque chose de simple, convivial et s'appuyant sur le commerce local. Les Membres du Bureau de l'Association se sont investis sans compter pour assurer la réussite de la soirée : de la préparation de la salle au nettoyage en passant par les achats, les commandes, la décoration, le service, rien n'a été laissé au hasard.

La satisfaction a été générale, de quoi donner l'envie de recommencer en 2016.

La soirée des Adhérents se déroulera le 30 mai 2015.

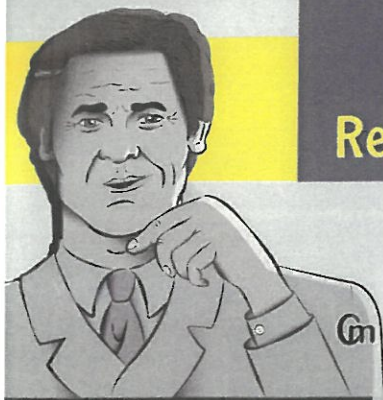


25 judokas étaient présents au 1er groupe et une quinzaine au second. Chaque cours était suivi d'un goûter confectionné par les membres et les parents des jeunes de l'As Dugny.

Félicitations aux jeunes judokas pour leurs participations au 1er tour de qualification Benjamins qui a eu lieu le 28 février à St Mihiel.

Elle a aussi organisé une soirée dansante le Samedi 28 février 2015 à la salle de fêtes de Dugny, renouant avec la tradition. L'animation musicale était assurée par l'accordéoniste Patricia Croilbois et sa formation. Les 120 personnes qui avaient répondu à l'invitation de l'Association ont passé un très agréable moment. L'accueil, le repas, l'am-





Près de chez vous

Mr CHELLET Hervé

Artisan diplômé
dans les services proposés

PLAQUISTE ET ENDUISEUR PEINTRE EN BÂTIMENT :

*Plaquiste :

Habitation neuf ou rénovation ou juste enduit placo-plâtre
Plafond coupe feux où pare feux et cloison
Plafond décoratif et autres créations,

(21 ans dans ce domaine dont 11 au Luxembourg)

*Peintre intérieur :

Papier peint, fibre de verre, enduit d'entant, produit décoratif

(6 ans d'expérience dans ce domaine)

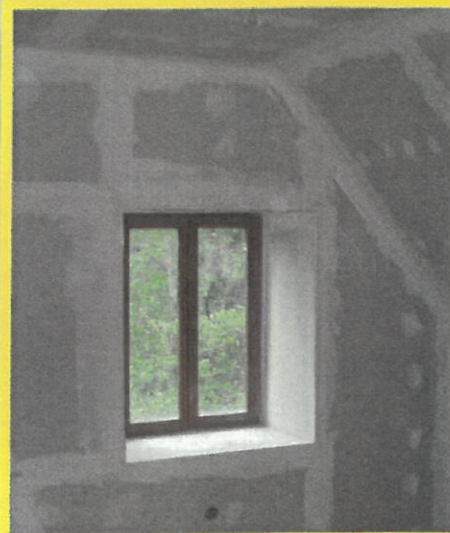
Travail sérieux. Devis gratuit et rapide avec fournitures. Travaux en sous-traitant. Décennale à jour.

11 Rue des Cités

55100 Dugny sur Meuse

Tél : 06.24.93.46.42 ou 03.29.86.63.94

E-mail : chellet.herve@voilà.fr



URGENCE

Pompiers.....18

Médecins de ville

N°unique...08.20.33.20.20

SAMU.....15

Gendarmerie national..17

Disponibilité des Elus

sur rendez-vous :

M. GOURMELON , Maire

M. MINUTO, 1^{er} Adjoint

Mme HELMINGER, 2^{ème} Adjointe

M. WATRIN, 3^{ème} Adjoint

Mme VOL, 4^{ème} Adjointe

Wittoz Dominique :

Conseiller municipal chargé
de la forêt

Dubaux Arnaud :

Conseiller municipal chargé
de l'eau potable et assainissement

MAIRIE

Tél. mairie 03.29.85.70.54

Fax.mairie 03.29.85.77.22

Le site : www.dugnysurmeuse.fr

Mail : mairie-dugny-meuse@wanadoo.fr

Numéro urgence en dehors
des heures de mairie :

06.81.79.59.55

Bibliothèque AU FIL DES PAGES

Maison des associations et
de la culture

78 rue PARMENTIER

☎ 06.72.15.05.40

Ouverture : Samedi de 14
à 17 heures

Quelle pièce d'identité peut-on présenter pour voter ?

Arrêté du 12 décembre 2013 pris en application des articles R. 5 et R. 60 du code électoral

Pour participer à une élection, la présentation d'une pièce d'identité est obligatoire pour voter dans toutes les communes de plus de 1.000 habitants.

Les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité en application de l'article R. 60 du code électoral sont les suivants :

1° Carte nationale d'identité ;

2° Passeport ;

3° Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat ;

4° Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;

5° Carte vitale avec photographie ;

6° Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore ;

7° Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie ;

8° Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ;

9° Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;

10° Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la Société nationale des chemins de fer ;

11° Permis de conduire ;

12° Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat ;

13° Livret de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 ;

14° Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

La carte d'électeur, elle, n'est pas obligatoire mais elle facilite les opérations de vote.

DUGNY à la loupe !

Publication :
Mars 2015

N°1 / 2015



DUGNY Fêtes & Loisirs - Rallye



FC DUGNY Soirée dansante



Loto FC DUGNY



AS DUGNY 1er Tour



Soirée AS DUGNY



Amicale des Aînés